

**SITUATION ANNUELLE DE FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE
EXERCICE CLOS AU 31/12/2008**

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008.

Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2008 ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2008 et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de 1 602 690 D et une valeur liquidative égale à 1D,531 la part, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Gestionnaire :

L'UNION FINANCIERE qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementation en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE » arrêtée au 31 Décembre 2008, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Sur la base de ces vérifications, nous avons relevé que les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 2008, 20,59% de l'actif du fonds dépassant ainsi la limite de 20% fixée par l'article 2 du décret n° 2001 – 2278 du 25 Septembre 2001 et se rapportant à la composition du portefeuille des fonds communs de placement.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94 – 117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

Nous avons également, conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

**Le commissaire aux comptes :
Kalthoum BOUGUERRA
F.M.B.Z. KPMG TUNISIE**

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2008
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Notes	31/12/2008	31/12/2007
AC 1-Portefeuille-titres		1 275 057,314	557 995,092
a-Actions, valeurs assimilées et droit rattachées	1	1 202 509,291	485 451,676
b-Obligation et valeurs assimilées	2	72 548,023	72 543,416
c-Autres valeurs			-
AC 2 -Placements monétaires et disponibilités		335 847,483	164 469,400
a-Placements monétaires		4 097,772	1 024,322
b-Disponibilités	3	331 749,711	163 445,078
AC 3- Créances d'exploitation			216,351
AC 4 -Autres actifs			-
TOTAL ACTIF		1 610 904,797	722 680,843
PASSIF			
P A 1 -Opérateurs créditeurs	4	8 214,776	2 559,880
P A 2 -Autres créditeurs divers			-
TOTAL PASSIF		8 214,776	2 559,880
CP 1-Capital	5	1 566 206,540	708 703,060
CP 2- Sommes distribuables		36 483,481	11 417,903
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs			-
b-Sommes distribuables de l' exercices	6	36 483,481	11 417,903
ACTIF NET		1 602 690,021	720 120,963
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 610 904,797	722 680,843

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31/12/2008	31/12/2007
PR 1- Revenus du portefeuille-titres	7	34 701,761	12 401,316
a-Dividendes		30 400,010	9 494,850
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		4 301,751	2 906,466
c-Revenus des autres valeurs		-	-
PR 1- Revenus Placements monétaires	8	12 290,407	3 340,871
TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT		46 992,168	15 742,187
CH 1 - Charges de gestion des placements	9	19 500,049	7 923,570
REVENU NET DES PLACEMENTS		27 492,119	7 818,617
PR 3 - Autres produits		-	-
CH 2- Autres charges	10	2 766,489	501,214
RESULTAT D'EXPLOITATION		24 725,630	7 317,403
PR 4- Régularisation du resultat d'exploitation		11 757,851	4 100,500
SOMME DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE		36 483,481	11 417,903
PR 4- Régularisation du resultat d'exploitation(annulation)	-	11 757,851	4 100,500
Variation des +/- values potentielles sur titres		19 581,245	26 286,162
Variation des +/- values réalisées sur cession de titres		4 774,740	16 629,916
Frais de négociation des titres		1 580,764	1 085,379
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		47 500,851	49 148,102

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	01/01/2008 31/12/2008	01/01/2007 31/12/2007
<u>AN 1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	47 500,851	49 148,102
a-Résultat d'exploitation	24 725,630	7 317,403
b-Variation des +/- values potentielles sur titres	19 581,245	26 286,162
c-Variation des +/- values réalisées sur cession de titres	4 774,740	16 629,916
d-Frais de négociation de titres	1 580,764	1 085,379
<u>AN 2 - Distribution de dividendes</u>	-	-
<u>AN 3 -Transations sur le capital</u>	835 068,207	312 836,862
a-Souscriptions	899 192,690	341 678,734
Capital	722 866,772	290 221,553
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	158 905,681	45 255,688
Régularisation des sommes distribuables	17 420,237	6 201,493
Droits d'entrée	-	-
b-Rachats	- 64 124,483 -	28 841,872
Capital	- 50 359,753 -	24 525,089
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	- 12 515,690 -	3 838,435
Régularisation des sommes distribuables	- 1 249,040 -	478,348
Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	882 569,058	361 984,964

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
31 Décembre 2008

I / PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT MAGHREBIA DYNAMIQUE :

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 09/03/2005, sous le N° 09-2005. Le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005. Sa durée de vie est de 50 ans à compter de la date d'ouverture au public soit le 23 janvier 2006.

Le capital initial s'élève 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées. Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est destiné à être un support à des contrats d'assurance vie en unités de compte. Assurances Maghrébia est l'unique souscripteur des parts.

1/ REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les comptes de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment la norme comptable relative aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telle que fixée par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

2/ PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est tenue au moyen du logiciel IDEE-SICAV.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

3/ EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

4/ UNITE MONETAIRE :

Les comptes de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE sont libellés en Dinars Tunisiens.

5/ PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5/1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

-Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

-Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

-Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

5/2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

-Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV obligataires. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

-La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au Cours Moyen Pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

-Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

-L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

-La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres SICAV obligataires correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

5/3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont constitués de bons de trésor assimilables.

Ils sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

5/4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Il Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

1-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Titres	Quantité	Cours / MA	Coût d'acquisition	Cours au 31/12/2008	Valeur au 31/12/2008	% Actif net
ADWYA	3,708	2.754	10,212.895	6.193	22,963.644	1.43%
ALKIMIA	988	46.591	46,032.040	27.260	26,932.880	1.68%
ARTES	17,557	10.189	178,880.750	8.936	156,889.352	9.79%
ATB	11,520	3.932	45,294.672	5.338	61,493.760	3.84%
ATB DS 2008	11,520	0.101	1,160.757	0.200	2,304.000	0.14%
ATB NG 2008	1,152	3.932	4,529.467	5.170	5,955.840	0.37%
Attijari BANK	3,585	7.763	27,829.270	13.731	49,225.635	3.07%
BH	3,890	20.380	79,276.980	23.104	89,874.560	5.61%
BT	604	90.232	54,500.032	111.248	67,193.791	4.19%
ESSOUKNA	1,800	4.555	8,198.300	4.199	7,558.200	0.47%
GIF Filter	8,690	2.788	24,223.680	2.660	23,115.400	1.44%
MONOPRIX	935	65.940	61,654.007	115.529	108,019.615	6.74%
PGH	11,405	5.953	67,889.750	6.052	69,023.060	4.31%
SFBT	11,652	11.568	134,788.453	10.594	123,441.288	7.70%
SIMPAR	3,653	24.900	90,961.220	24.493	89,472.929	5.58%
SIMPAR NG	107	27.650	2,958.500	24.000	2,568.000	0.16%
SOTUMAG	3,825	1.765	6,751.300	1.831	7,003.575	0.44%
TPR	5,650	4.918	27,788.000	4.728	26,713.200	1.67%
TUNINVEST	523	10.127	5,296.500	13.694	7,161.962	0.45%
TUNISAIR	1,300	2.879	3,743.000	2.655	3,451.500	0.22%
TUNISIE LEASING	3,880	21.474	83,318.500	22.898	88,844.240	5.54%
UIB	8,735	12.753	111,395.590	12.726	111,161.610	6.94%
Total actions			1,076,683.663		1,150,368.041	71.78%
Titres OPCVM	Quantité	Cours / MA	Coût d'acquisition	V.L au 31/12/2008	Valeur au 31/12/2008	% Actif net
Sicav TRESOR	350	104.196	36,468.600	104.794	36,677.900	2.29%
TUNI EMIRATIE SICAV	150	101.374	15,206.100	103.089	15,463.350	0.96%
Total OPCVM	325		51,674.700		52,141.250	3.25%
Total portefeuille			1,128,358.363		1,202,509.291	75.03%

2-Obligations et valeurs assimilées :

	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2008	% Actif Net
Emprunts d'Etat				
BTA 6,75% 07/2017	15	14,888.850	15,272.769	0.95%
BTA 7% 02/2015	15	15,256.950	16,009.499	1.00%
BTA 8,25% 07/2014	40	40,000.000	41,265.755	2.57%
TOTAL		70,145.800	72,548.023	4.53%

3- Disponibilités

Les disponibilités du fonds en banques s'élèvent au 31/12/2008 à 331 749,711 DT, soit 20,70 % de l'actif net.

4-Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 8 214,777 DT se détaillant comme suit :

Désignation	Montant
Gestionnaire	5 502,306
Dépositaire	1 038,234
Conseil du marché financier (CMF)	150,237
CAC	1 424,000
Publication	100,000
Total	8 214,777

5-Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'année 2008 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2007

Montant 708 703,060

Nombre de titres 513 754,275

Souscriptions réalisées

Montant 722 866,772

Nombre de titres émis 573 261,285

Rachats effectués

Montant 50 359,753

Nombre de titres rachetés 39 889,547

Capital au 31-12-2008

Montant* 1 381 210,079

Nombre de titres 1 047 126,013

* il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de période.

Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts. Le nombre de parts indiqué ci-dessus est arrondi.

Capital sur la base part capital de début de période	1 381 210,079
Résultat 2007 capitalisé	11 417,903
Régularisation du résultat 2007 capitalisé	4 413,346
Variation des différences d'estimation	19 581,245
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	4 774,740
Régularisation du somme non distribuable	146 389,991
Frais de négociation	-1 580,764
Capital au 31/12/2008	1 566 206,540

6- Sommes distribuables de l'exercice :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille au 31 Décembre 2008 ainsi :

Désignation	Montant
Résultat distribuables	24 725,630
Régularisation	11 757,851
TOTAL	36 483,481

7- les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31/12/2008 34 701,761 DT contre 12 401,316 DT au 31/12/2007 et se détaillent ainsi :

	31/12/2008	31/12/2007
Dividendes		
des actions admises à la cote	29 695,310	9 494,850
des titres OPCVM	704,700	
Revenus des obligations		
Intérêts sur BTA	4 301,751	2 906,466
TOTAL	34 701,761	12 401,316

8-Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 12 290,407 DT contre 3 340,871 DT au 31/12/2007 et correspond aux intérêts sur les avoirs bancaires.

9-Charges de gestion de placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE.

Le total de ces charges s'élève à 19 500,049 DT, se détaillant comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007
Rémunération du gestionnaire	16 061,591	6 459,989
Rémunération du dépositaire	3 438,458	1 463,581
TOTAL	19 500,049	7 923,570

10-Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 2 766,489 DT se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
Redevance CMF	1 240,410	498,904
Honoraire CAC	1 424,000	
Publicité et publication	100,000	
Commissions bancaires	2,079	2,310
TOTAL	2 766,489	501,214

III / OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES :

1-Avec le Gestionnaire du fonds

L' UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE moyennant une commission de gestion de 1,1 % calculée hebdomadairement sur la base de l'actif net et payée trimestriellement.

2-Avec le Dépositaire du fonds

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP ;
- Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 DT par valeur.